

Informations Rapides

29 mai 2015 - n° 131

Indice des prix de l'entretien-amélioration de logements - Premier trimestre 2015

Les prix de l'entretien-amélioration de logements augmentent de 0,2 % au premier trimestre 2015

Au premier trimestre 2015, l'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements (IPEA) progresse de nouveau légèrement (+0,2 % après +0,1 % le trimestre précédent). Sur un an, il croît de 0,4 %.

Au premier trimestre, les prix augmentent dans la menuiserie métallique-serrurerie (+0,7 %), la menuiserie de bois et de PVC (+0,5 %), le génie climatique (+0,3 %), la plomberie sanitaire (+0,2 %) et la plâtrerie (+0,2 %).

Les prix sont quasi stables dans la peinture-revêtement mural (+0,1 %), l'électricité (+0,1 %) et dans la couverture-zinguerie (+0,1 %). Ils sont stables dans la maçonnerie-béton armé-carrelage.

L'indice du coût de production dans les travaux spécialisés de construction de bâtiments anciens (ICP-43BTR), qui reflète l'évolution des coûts de l'entretien-amélioration, croît également de 0,2 % au premier trimestre 2015. Il est stable sur un an.

Indices de prix et de coût de l'entretien-amélioration de logements (IPEA et ICP 43BTR)

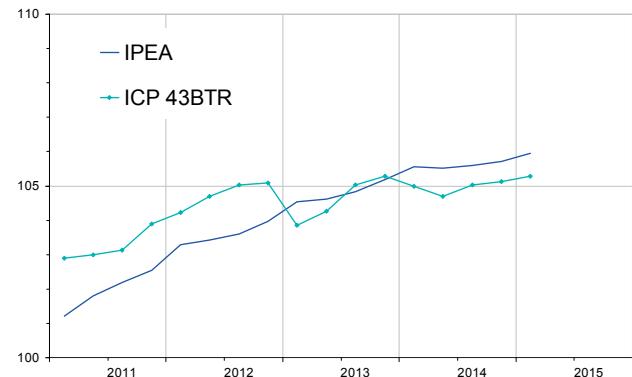
En %, base et référence 100 en 2010

	Poids	2015T1	T/T-1	T/T-4
Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements (IPEA)	1000	105,9	+ 0,2	+ 0,4
Maçonnerie, béton armé, carrelage	169	104,4	0,0	+ 0,5
Peinture, revêtement mural, revêtement sol souple	169	102,7	+ 0,1	- 0,4
Menuiserie de bois et de PVC	155	109,2	+ 0,5	+ 1,5
Génie climatique	107	107,5	+ 0,3	- 0,0
Plomberie sanitaire	101	110,4	+ 0,2	+ 0,3
Couverture, zinguerie	94	104,5	+ 0,1	- 0,6
Électricité	92	104,5	+ 0,1	+ 0,2
Menuiserie métallique, serrurerie	63	108,1	+ 0,7	+ 1,3
Plâtrerie	50	102,3	+ 0,2	+ 0,8
Indice du coût de production dans les travaux spécialisés de construction de bâtiments anciens (ICP 43BTR)	1000	105,3	+ 0,2	0,0

Source : Insee

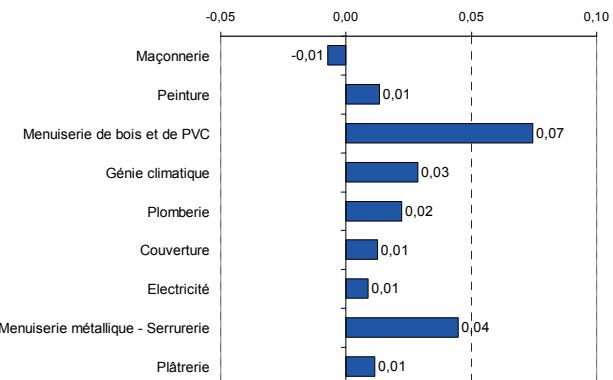
Indices de prix et de coût de l'entretien-amélioration de logements (IPEA et ICP 43BTR)

base et référence 100 en 2010



Source : Insee

Contributions trimestrielles des indices de prix de l'entretien-amélioration de logements (en points)

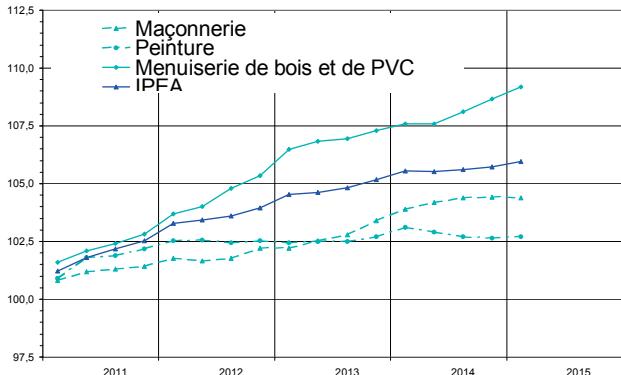


Source : Insee

Note de lecture : les contributions des neuf familles de travaux sont calculées à partir de l'évolution et du poids de chaque indice. Leur somme donne l'évolution de l'IPEA total sur un trimestre (+0,2 %).

Principaux indices de prix de l'entretien-amélioration de logements

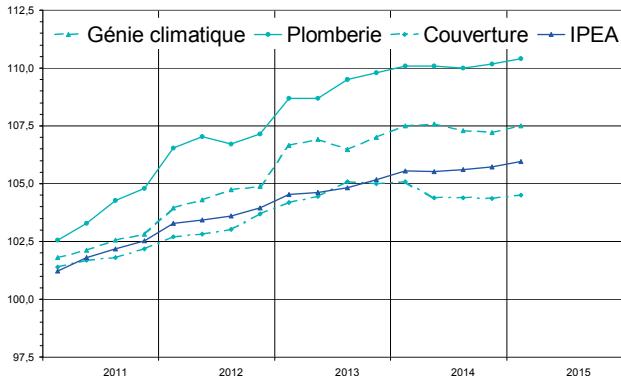
base et référence 100 en 2010



Source : Insee

Principaux indices de prix de l'entretien-amélioration de logements

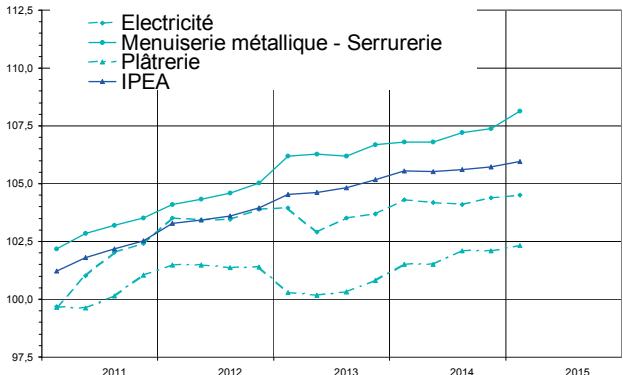
base et référence 100 en 2010



Source : Insee

Principaux indices de prix de l'entretien-amélioration de logements

base et référence 100 en 2010



Source : Insee

Révision des indices de prix de l'entretien-amélioration de logements (en point)

2014T4	
IPEA	- 0,1 ⁽¹⁾
Maçonnerie - Béton armé - Carrelage	- 0,1
Peinture - Revêtement mural – Revêtement de sol souple	/ / /
Menuiserie de bois et de PVC	- 0,1
Génie climatique	/ / /
Plomberie sanitaire	+ 0,1
Couverture - Zinguerie	/ / /
Électricité	- 0,1
Menuiserie métallique - Serrurerie	- 0,1
Plâtrerie	- 0,1

(1) Note de lecture : l'évolution de l'indice des prix de l'entretien-amélioration entre le troisième trimestre et le quatrième trimestre 2014 publiée en février 2015 à + 0,2 % est désormais estimée à + 0,1 %, soit une révision à la baisse de 0,1 point.

Source : Insee

Pour en savoir plus :

Définition

L'[indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements \(IPEA\)](#) est un indice trimestriel qui mesure l'évolution des prix hors taxes pratiqués par les entreprises de la construction (y compris artisanales), pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des logements existants pendant le trimestre de constat. L'[indice du coût de production dans les travaux spécialisés de construction de bâtiments anciens \(partie de la division 43\)](#) (ICP-43BTR) reflète l'évolution des coûts des entreprises de la construction intervenant dans l'entretien-amélioration de bâtiments.

Méthode de calcul

L'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements (IPEA) est calculé trimestriellement à partir de l'observation des prix pratiqués par un échantillon d'entreprises vendant des travaux de construction spécialisés à des clients finals, pour des logements existants en France métropolitaine et comportant obligatoirement la pose et la fourniture des matériaux. Chaque entreprise suit chaque trimestre des « prestations représentatives », parmi celles qu'elle réalise le plus couramment, et qui reflètent l'évolution des prix de familles de travaux plus vastes. Outre la description technique des travaux, la prestation est caractérisée par la taille du chantier, les conditions de réalisation et le type de clientèle et de marché. Ces prix sont hors taxes, nets de rabais. Chaque trimestre, environ 1 000 séries de prix sont ainsi relevées. Le panel des entreprises interrogées est renouvelé par cinquième tous les ans.

Le domaine de l'entretien-amélioration des logements distingue neuf familles de travaux. Chaque famille correspond à une seule classe de la nomenclature d'activité française (NAF), relevant toutes de la division 43 de la NAF : travaux de construction spécialisés. Un indice de prix est calculé pour chacune de ces familles et l'indice global est obtenu par agrégation.

Les neuf indices de familles de travaux et l'IPEA global sont des indices de Laspeyres dont la base est révisée tous les cinq ans.

Diffusion

Les séries longues des indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des logements sont disponibles sur le site www.bdm.insee.fr en données brutes pour l'indice global et ses familles de produits.

- Des données complémentaires (séries longues, méthodologie, pages internet associées, etc.) figurent sur la page HTML de cette publication : <http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=36>
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G1493](#)
- Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : <https://twitter.com/lnseeFr>
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr